

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Réunion du 07 octobre 2013

Absents excusés : Claude SALLET ayant donné pouvoir à Pierre HUET
Patrice BIERI ayant donné pouvoir à Murielle STEPHAN
Pascal BIERI ayant donné pouvoir à Catherine DETHUNE
Emmanuel RAIMOND

Secrétaire : J-Y. PUTEGNAT

7 spectateurs

Le compte rendu de la réunion du 02 septembre est approuvé par 7 voix pour et 2 abstentions.

Taxe d'aménagement:

Il apparaît au vu de la nouvelle taxe d'aménagement instaurée sur le territoire communal (taux de 1.5% en classique et de 5.5% en majorée) une augmentation assez significative des montants demandés au contribuable.

Cette hausse est surtout importante sur les abris de jardins et moins significative sur les permis de maison neuve.

Il faut reconsidérer les différents secteurs d'application des taxes et motiver la majoration de celles-ci sur les zones définies.

La décision définitive sera prise à la réunion du mois de novembre.

Cimetière :

La commune souhaite mettre en place la procédure de reprise des sépultures.

Il y a à ce jour, 13 sépultures en terrain commun et 2 à terme échu non reprises.

Aucune obligation de publicité n'est requise ; néanmoins, les descendants connus ont été contactés par courrier, charge à eux de prendre une décision d'ici la fin octobre : acheter ou abandonner l'emplacement.

Dans le cadre d'une reprise de sépulture, la commune doit faire relever les tombes, il faut donc faire un appel d'offre avec un cahier des charges bien précis.

Ensuite le maire doit prendre un arrêté pour faire relever les sépultures.

Mme le maire demande donc au conseil de lui donner délégation afin de pouvoir mettre en place et activer l'ensemble de la procédure.

Vote du conseil à l'unanimité des voix.

Réhabilitation de la mairie :

Mme le maire fait savoir que le permis déposé pour la réhabilitation de la mairie a été accordé suite au passage du dossier devant les différentes commissions.

La prochaine étape est la consultation des entreprises avec cahier des charges et procédure adaptée pour ce marché.

Marc DEFORGE demande que le dossier soit revu en commission, Mme le maire précise que ce dernier n'a pas été modifié depuis l'accord de la commission et du conseil.

Denis MOLINIER souhaite au vu du budget annoncé que le dossier soit revu par rapport au budget de la commune, il est nécessaire de faire des travaux mais pour quel montant ?

Marc et Denis ne souhaitent pas laisser aux futurs élus un dossier qui ne permettrait pas d'autres investissements.

Pierre HUET précise qu'il faut se donner les moyens de ces investissements et que ces derniers sont faits pour le futur.

Mme le maire rappelle que le nombre de pouvoirs lui permettrait de lancer l'appel d'offre mais considérant les remarques des personnes présentes, ce dossier sera revu en commission.

Comptes rendus :

Compte rendu Communauté de communes et commissions : Voir Compte rendu affiché dans les tableaux

Projets : *Traversée du village*, Mme le maire et quelques conseillers ont été reçus par Mr Rocha, Mr Leclerc et Mr Delacotte, qui ont confirmé la possibilité d'être aidé sur ce dossier par le produit des amendes de police.

L'ensemble de la traversée du village ne sera pas programmé dans le futur.

La commune doit prendre position sur les tranches de travaux qu'elle souhaite voir prioriser : entrée de village ? Cœur du village ? Autres ?

Une demande de chiffrage a été faite à la SNC LAVALLIN pour connaître les coûts de ces parties de traversée.

Autre point d'interrogation, combien la commune souhaite investir en autofinancement et combien dépensons-nous pour l'entretien de la voirie et la mise en place des cailloux tous les ans ?

Extension de réseau Chemin des Hauts : La rédaction du cahier des charges est en cours, à ce jour seul le SIEM a travaillé sur le dossier, France Télécom et Veolia n'ont toujours pas répondu. Mme le maire doit les rencontrer courant octobre.

Ravitaillement en eau pour l'entretien des espaces verts de la commune : Suite à la réunion du SIVOM du 04 octobre, il a été rappelé qu'il est strictement interdit de se servir des bornes à incendie afin de prélever de l'eau pour l'arrosage des massifs de la commune.

Le puit situé au terrain d'aviation ou la création d'un puit sont à étudier.

Local de rangement : il serait nécessaire au vu du succès des activités périscolaires de l'association de territoire d'A COOLA de pouvoir proposer un local de rangement supplémentaire. Patrice BIERI propose de fusionner les deux locaux accolés au préau de l'ancienne école et d'y faire réaliser un stockage. Une proposition sera faite à l'association de territoire.

PPRI : Un comité de suivi qui s'est réuni deux fois a été mis en place. Le SCOT reprend le flambeau afin de faire vivre ce PPRI.

Courant octobre, les documents seront consultables sur le site de la préfecture

Courant novembre, un avis sera demandé à toutes les collectivités concernées.

Courant décembre 2015, rédaction des directives inondations qui devront être appliquées dans chaque collectivité.

Qu'est ce qui a changé :

Le canal Marne a été retenu comme barrière infranchissable pour la majorité des crues hors crues exceptionnelles pires qu'en 1910 et 1934.

Pris en compte dans ce Plan du réchauffement climatique

Pour Ecury, les zones d'inondation sont arrêtées à la ferme Saint Laurent.

SIVOM : le rapport sur l'eau sera vu à la réunion de conseil du mois de novembre.

Les travaux de bouclage Cernon / Saint Quentin sont en cours et seront d'une durée d'environ un mois. Togny aux bœufs est raccordé au réseau.

Faux Vésigneul : des travaux doivent être réalisés sur un pont, il sera effectué un forage pour passer l'adduction d'eau sous le lit de la rivière.

Breuvry sur Coole, des branchements seront remis en conformité.

Ecury sur Coole, l'accord pour la remise en état de la canalisation d'eau est toujours d'actualité si le Département réalise des travaux de surface. Des tranches peuvent être envisagées.

Questions diverses :

Cinémomètre : L'achat d'un chargeur de batterie spécifique pour le radar vient d'être effectué. Les résultats de charges et de maintien du radar sont satisfaisants.

Bal du 12 octobre : A ce jour il y a 99 inscrits. L'installation aura lieu le samedi à partir de 14h00.

Suite donnée à la demande de Mr et Me PALUSSIÈRE adressée au Maire, pour un aménagement de leur devant de porte donnant sur le chemin des hauts : une réponse leur parviendra prochainement.

Le terrain de BMX est toujours à l'étude, la commune attend le retour de devis.

SMTS : Marc DEFORGE relate les soucis d'accès au bus de certains collégiens et lycéens qui n'ont pas eu leur carte de transport.

Attribution de salle en vue de la tenue de réunion électorale : Madame le Maire relaie la demande de Mr BIERI Pascal et de Mmes DETHUNE et STEPHAN sur le sujet et informe que tous les candidats seront traités de façon égalitaire.